

Motion du 21 novembre 2012 de MM. Christo Ivanov, Eric Bertinat, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck, Adrien Genecand, Alain de Kalbermatten, Pascal Spuhler, Mmes Sarah Klopmann, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Pour une gestion cohérente du site de la pointe de la Jonction et un soutien accru au projet de buvette associative existant, pendant la période 2013-2017».

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal
lors de la séance du 24 avril 2013)

MOTION

Considérant:

- le succès et l'affluence estivale constatés suite aux premiers aménagements provisoires du sentier des Saules et de la pointe de la Jonction;
- le processus enclenché de réappropriation du site par les Genevois;
- la grande complexité du site, notamment au niveau foncier, impliquant un problème de coordination entre services de la Ville et de l'Etat en l'absence de pilotage politique du projet;
- le retour positif des utilisateurs quant au projet de buvette associative de la pointe de la Jonction (BPJ) mis en place depuis 2011, conjointement par l'Association pour la reconversion des Vernets (ARV) et le Service de la jeunesse (SEJ);
- le bilan du projet de la BPJ exposé dans le rapport d'activité édité par l'ARV le 25 octobre 2012;
- les incohérences constatées en 2012 quant aux autorisations d'exploiter une buvette temporaire et à l'occupation du site par différents acteurs;
- l'amélioration constatée des conditions de salubrité du site, ne répondant toutefois pas encore pleinement à l'affluence estivale;
- les problèmes de logistique de la buvette, notamment en termes de manutention manuelle de marchandises lourdes et d'absence de raccordement au réseau d'adduction d'eau potable;
- la contribution du projet à l'insertion de jeunes du quartier dans la vie active par la création de jobs d'été;
- l'apport bénéfique du projet à la vie sociale et culturelle de la Jonction et de la ville en général;
- le très conséquent travail bénévole fourni par l'ARV pour pouvoir mener à bien le projet du BPJ;
- la volonté de l'ARV de tendre à terme vers la réduction de la part bénévole du projet et son autofinancement;
- les incertitudes quant à la conservation du modèle de projet associatif de type «Barje» pour les prochaines années;
- la période d'aménagement transitoire de la pointe jusqu'en 2017 et la mise en œuvre planifiée des grands projets de réaménagement de la Jonction,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour organiser une gestion cohérente du site pendant la période 2013-2017 et d'accorder un soutien accru au projet de la buvette de la pointe de la Jonction. Le Conseil administratif s'appuiera notamment sur les 34 mesures potentielles d'amélioration du projet de la BPJ mises en évidence par l'ARV dans son rapport d'activité du 25 octobre 2012.